

**Commission économique pour l'Europe****Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Dix-neuvième session**

Genève, 27 et 28 octobre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-neuvième session* ******I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Conclusions de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et adoption du rapport.
4. Planification de la mise en pratique de la Déclaration de Vienne :
 - a) Stratégie sur les transports, la santé et l'environnement ;
 - b) Projets d'éventuels instruments juridiques ;
 - c) Activités de communication ;
 - d) Planification de la mise en œuvre du plan de travail pour 2021-2025.
5. Préparatifs d'une manifestation organisée à l'occasion du vingtième anniversaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.
6. Mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
 - a) Questions financières ;

* La dix-neuvième session du Comité directeur se tiendra au Palais des Nations à Genève et en ligne. Des informations concernant la procédure d'inscription seront disponibles à l'adresse suivante : <https://thepep.unece.org/events/nineteenth-session-steering-committee-transport-health-and-environment-pan-european>. Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires des documents cités dans le présent ordre du jour provisoire. Les documents qui seront examinés peuvent être téléchargés à partir du site Web de la session à l'adresse suivante : <https://thepep.unece.org/events/nineteenth-session-steering-committee-transport-health-and-environment-pan-european>.

** Le présent document a été soumis sans avoir été édité.



- b) Programme de travail pour la période 2021-2022 ;
 - c) Mécanismes de mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement ;
 - d) Suivi de la mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.
- 7. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux.
 - 8. Questions diverses.
 - 9. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des prochaines réunions du Bureau.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) devrait adopter l'ordre du jour de sa dix-neuvième session, tel qu'établi par le secrétariat, dans lequel sont réunis la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe), en consultation avec le Bureau du Comité directeur.

Document(s)

Ordre du jour provisoire annoté de la dix-neuvième session (ECE/AC.21/SC/2021/1-EUHP2018924/4.1/1).

2. Élection du Bureau

Conformément à son règlement intérieur, le Comité élit un président et, en fonction des besoins, un ou plusieurs vice-présidents. La présidence revient, par roulement annuel, à un représentant du secteur des transports, de celui de la santé ou de celui de l'environnement. Le président de la dix-neuvième session du Comité sera issu du secteur de la santé. Les deux vice-présidents seront le prochain président du Comité (c'est-à-dire celui de la vingtième session) et le président de la session ordinaire précédente (c'est-à-dire celui de la dix-huitième session).

Le Comité directeur examinera la composition de son Bureau (voir annexe) et envisagera l'élection éventuelle de nouveaux membres.

3. Conclusions de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et adoption du rapport

La cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement s'est tenue les 17 et 18 mai 2021, sous forme virtuelle en raison de la pandémie de COVID-19. Elle a été accueillie par le Gouvernement autrichien.

Le pays hôte sera invité à présenter les conclusions de la Réunion.

Le Comité devrait adopter le rapport de la cinquième Réunion de haut niveau et de la session extraordinaire du Comité directeur (en ligne, les 17 et 18 mai 2021), établi par le secrétariat.

Document(s)

Rapport de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/2021/2-EUHP2018924/4.3.2 et ECE/AC.21/2021/2/Add.1-EUHP2018924/4.3.2/Add.1).

4. Planification de la mise en pratique de la Déclaration de Vienne

a) Stratégie sur les transports, la santé et l'environnement

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, les États membres ont décidé d'élaborer, pour adoption en 2023, une stratégie paneuropéenne globale sur les transports, la santé et l'environnement, assortie d'une trajectoire claire pour sa mise en œuvre, afin de réaliser leur ambition commune et d'orienter les travaux futurs du PPE-TSE.

Le Comité directeur examinera les grandes lignes de la stratégie élaborée par le secrétariat et décidera des prochaines étapes de l'élaboration d'un document détaillé.

Document(s)

Outline of the Strategy on Transport, Health and Environment (document informel n° 1).

b) Projets d'éventuels instruments juridiques

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail spécial chargé de réfléchir aux différentes possibilités juridiques offertes pour donner effet à son ambition et à sa stratégie, d'élaborer des projets de propositions d'éventuels instruments juridiques et de les soumettre pour examen au Comité directeur, qui retiendra une proposition en vue de son adoption à la sixième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.

Le Comité directeur sera invité à examiner le document établi par le secrétariat et à décider de la création d'un groupe de travail spécial chargé d'étudier plus avant les possibilités offertes sur le plan juridique.

Document(s)

Review of the possible options for legal instruments (document informel n° 2)

c) Activités de communication

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, il a été décidé d'élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser l'opinion aux possibilités et avantages offerts par des transports respectueux de l'environnement et de la santé et pour faire connaître les résultats du PPE-TSE.

Le Comité directeur examinera le document présentant les grandes lignes de la stratégie et discutera des prochaines étapes de l'élaboration de la stratégie de communication globale.

Document(s)

Outline of the Communication Strategy (document informel n° 3)

d) Planification de la mise en œuvre du plan de travail pour 2021-2025

Les membres du Comité directeur souhaiteront peut-être réfléchir à la manière dont ils donneront suite à la décision, énoncée dans la déclaration de Vienne, de poursuivre le développement du plan de travail et d'en suivre la mise en œuvre par l'intermédiaire du Comité.

Document(s)

Plan de travail pour 2021-2025 (ECE/AC.21/2021/2/Add.1-EUCHP2018924/4.3.2/Add.1)

5. Préparatifs d'une manifestation organisée à l'occasion du vingtième anniversaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, le représentant de la France a annoncé que son Gouvernement souhaitait accueillir une

réunion à Paris en 2022, à l'occasion du vingtième anniversaire du PPE-TSE, pour faire le point sur les progrès réalisés.

La délégation de la France sera invitée à informer le Comité de son projet. Le Comité discutera de l'appui à apporter aux préparatifs de la manifestation, à savoir du programme, des documents et des résultats attendus.

6. Mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

a) Questions financières

Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2021 et des dépenses prévues en 2022 sur la base de son programme de travail. Les délégations souhaiteront peut-être annoncer des contributions en espèces ou en nature à l'appui de la mise en œuvre des activités du PPE-TSE.

Document(s)

Situation du Fonds d'affectation spéciale du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2021/4-EUHP2018924/4.1/4)

b) Programme de travail pour la période 2021-2022

Le Comité directeur discutera d'un programme de travail qui tienne compte des activités menées au cours de l'année écoulée par l'intermédiaire de ses mécanismes de mise en œuvre et des résultats escomptés pour l'année à venir.

Il sera invité à passer en revue les activités réalisées en 2021 et à adopter son programme de travail pour la période 2021-2022.

Document(s)

Programme de travail pour 2021-2022 (ECE/AC.21/SC/2021/3-EUHP2018924/4.1/3)

c) Mécanismes de mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Les nouveaux partenariats du PPE-TSE que sont le Partenariat pour une mobilité durable dans le secteur du tourisme et le Partenariat sur la mobilité adaptée aux enfants et aux jeunes ont été créés à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.

Le Comité directeur se penchera sur les activités prévues pour la mise en œuvre des partenariats existants et des nouveaux partenariats. Il souhaitera peut-être examiner les diverses manifestations et activités organisées ou prévues en 2021-2022 dans le cadre d'autres mécanismes de mise en œuvre.

Document(s)

Partnership descriptions requesting establishment of THE PEP Partnerships by the Steering Committee (document informel n° 4)

d) Suivi de la mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

À sa dix-huitième session, le Comité directeur a décidé de poursuivre la pratique consistant à utiliser un questionnaire pour le suivi, mais de le rendre semestrielle. Il a chargé le secrétariat d'actualiser le questionnaire après la cinquième Réunion de haut niveau de façon à intégrer les nouveaux éléments apportés par la Déclaration de Vienne.

Le Comité directeur souhaitera peut-être réfléchir à la structure et au contenu du questionnaire.

En outre, les délégations seront invitées, à l'occasion d'un tour de table, à échanger des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PPE-TSE au niveau national.

Document(s)

Information note to steer discussion on the new draft for a questionnaire (document informel n° 5)

7. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux

Le Comité sera informé de la collaboration entre le Programme et les mécanismes internationaux pertinents visant à renforcer les synergies. Il souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir le PPE-TSE en tant que modèle à suivre par les autres régions et de renforcer la collaboration avec les organisations et mécanismes internationaux.

8. Questions diverses

Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

9. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des prochaines réunions du Bureau

Le Comité directeur souhaitera peut-être réfléchir au calendrier des réunions à venir, à savoir à la date de sa vingtième session et aux dates et lieux des prochaines réunions du Bureau.

Annexe

Composition du Bureau

La composition actuelle du Bureau est la suivante.

Secteur de la santé

- M. Mihail Kochubovski (Macédoine du Nord)
- M^{me} Vigdis Ronning (Norvège) – Vice-Présidente

Secteur des transports

- M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie) – Vice-Président
- M. Elois Divol (France)
- M. Matthias Rinderknecht (Suisse)

Secteur de l'environnement

- M^{me} Biljana Filipovic (Serbie)
 - M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie)
 - M. Robert Thaler (Autriche) – Président
 - M. Mario Fruianu (Pays-Bas).
-